

Trésor une proposition afin de pouvoir traiter directement avec certaines municipalités et disposer de l'aide jusqu'à concurrence de 25 p. 100 sans passer par le gouvernement des provinces.

La proposition du député va un pas plus loin, car il suggère que nous devrions traiter avec un groupe bénévole. Nous devons nous rappeler que dans les villes il nous faut agir avec les services des incendies, les services de bien-être, la police et d'autres groupements dont disposent les collectivités organisées où ils jouent un rôle capital dans le développement d'une organisation de défense civile. L'assurance que je donne ne satisfait peut-être pas le député, mais pour le moment je dois me borner à l'assurer que j'examinerai avec soin dans quelle mesure on pourrait encourager un organisme local de ce genre. Peut-être pourra-t-on établir des liens officiels avec les municipalités et je l'assure que je serai heureux de faire diligence sur ce point.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Une brève question m'est venue à l'esprit pendant l'exposé du ministre. Je me demande s'il voudrait bien voir les représentants personnels de l'organisation de la défense civile à Montréal pour discuter de la possibilité de conclure des arrangements avec eux.

L'hon. M. Martin: Je serais heureux de le faire.

M. Castleden: Au cours de son exposé, le ministre pourrait-il nous renseigner sur la possibilité d'une plus grande collaboration avec la milice canadienne?

L'hon. M. Martin: Je le répète, c'est ce que j'ai déjà indiqué clairement au cours de la discussion en comité. Il y a eu changement de programme sur ce point; les forces armées et l'organisation de la défense passive collaborent maintenant plus que jamais auparavant. A mon avis, certains groupes des forces armées joueront désormais un rôle plus important. Sur le plan théorique, ces changements ne sont peut-être pas de même nature que ceux auxquels on songe au Royaume-Uni mais ils tendent à confier aux forces armées, et surtout aux effectifs de la réserve, un rôle plus important qu'auparavant. Nous avons réalisé des progrès et je sais, par exemple, qu'on donne maintenant des cours de défense passive aux membres des forces armées. Quelques-uns suivent actuellement des cours à notre collège de défense passive à Arnprior.

M. Castleden: Je voudrais que le ministre commente le sujet suivant. Je crois que la région des Prairies est considérée comme une zone de réception. Je sais que ma propre province a collaboré avec le gouvernement

en vue de l'exécution d'un programme d'instruction dans les municipalités rurales et urbaines de cette zone de réception. Le gouvernement a un peu hésité à aider la province à préparer les fournitures (couvertures, médicaments et vivres) qui seraient nécessaires en cas d'urgence.

Je crois qu'il serait avantageux de fournir des secours plus considérables à ceux qui s'occupent des évacués au centre de réception.

Il faut se rappeler que nous traitons de la possibilité d'une guerre d'un genre dont nous ne connaissons pas grand chose. Même si le programme ne doit pas être définitif mais prévoit des modifications dans la ligne de conduite et même si nous ne pouvons pas, selon moi, exagérer nos dépenses à ce titre, je crois que nous devrions faire notre possible.

J'ajouterais que là où on a procédé à des exercices et où on a entreposé des fournitures, on en a largement profité lors de désastres survenus en temps de paix. Aussi suis-je convaincu qu'on devrait appuyer ce genre de programme afin de se prémunir contre les désastres du temps de paix et pour ce motif il me semble que la dépense est justifiée.

(Le crédit est adopté.)

La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.

Reprise de la séance

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Société Radio-Canada—

54. Pour pourvoir aux besoins du service de la radiodiffusion sonore (à concurrence du montant jusqu'ici autorisé par c. 32, S.R.), \$6,250,000.

L'hon. M. McCann: Reprenant le fil du débat d'hier soir sur les crédits de la Société Radio-Canada, le député d'Eglinton a soulevé deux ou trois questions que j'essaierai de traiter avant que nous poursuivions nos délibérations.

Il a demandé si c'est vrai, comme on l'a rapporté, dit-il, que Radio-Canada songe à vendre un service de nouvelles télévisées à ceux qui voudraient s'y abonner. La Société m'informe qu'elle ne songe pas à vendre un service de nouvelles télévisées.

Le député a également demandé quand on aurait la télévision en couleurs. Je ne suis pas en mesure de donner une réponse en ce moment. Je crois que c'est une des questions que nous pourrions beaucoup mieux traiter après avoir reçu le rapport de la Commission royale.

L'honorable député s'est aussi informé de l'activité commerciale de la Société et du